

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 24 – Mozambique**  ***Intervention de la Belgique***  19 janvier 2016 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation du Mozambique, et lui souhaite plein succès dans l’exercice de ce second Examen période universel. Des progrès notables ont pu être engrangés depuis le dernier Examen périodique universel. La Belgique félicite ainsi le gouvernement de l’adoption d’une révision du code pénal entrée en vigueur en juin 2015 qui a introduit plusieurs avancées appréciables en termes de droits sexuels et reproductifs mais aussi concernant la simplification de la procédure pénale et la réduction de la détention préventive.

Par ailleurs, l’adoption récente du Code sur l’accès à l’information et qui vise notamment à améliorer la transparence des organes publics constitue un progrès important pour la liberté d’expression dans le pays. La mise en œuvre pleine et entière de ces nouvelles dispositions sera déterminante pour qu’une amélioration réelle sur le terrain soit effectivement perçue.

Des efforts supplémentaires pourraient également être entrepris dans le domaine de la lutte contre l’impunité, de l’indépendance de la justice et de l’accès à la justice qui restent des défis majeurs pour le pays. Les assassinats récents du Professeur Gistac et du journaliste Machava qui n’ont pas été élucidés en sont des cas emblématiques. La Belgique appelle le Mozambique à ce que des enquêtes approfondies soient menées sur ces dossiers.

Enfin, ma délégation souhaite formuler les 5 recommandations suivantes :

R1 Mettre à disposition des moyens administratifs appropriés afin de mettre en œuvre pleinement et efficacement le code sur l’accès à l’information.

R2 Améliorer les conditions de détention dans les centres pénitentiaires en veillant notamment à diminuer la surpopulation carcérale.

R3 Développer un cadre légal afin de lutter contre le phénomène du mariage précoce.

R4 Prendre toute mesure visant à lutter contre les discriminations et les violences à l’égard des personnes vivant avec handicap, en ce compris les personnes atteintes d’albinisme.

R5 Assurer un espace politique permettant l’expression d’opinions de tous et favorable au rétablissement d’un dialogue politique constructif avec l’ensemble des forces politiques et de la société civile.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

\*\*\*